

SÉANCE DU 9 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le deux janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefeuvre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Christelle Le Guyader et Jérôme Poignand.

Madame Magalie Pouriel est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Décembre est approuvé à l'unanimité.

Intervention du CPIE

Dans le cadre de la réalisation d'un « Atlas de la biodiversité (ABC) » sur le territoire communautaire, Monsieur David Quinton, directeur du Centre Permanent de l'Initiative pour l'Environnement en Mayenne (CPIE) présente les actions prévues sur le territoire. Un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC) est une démarche qui vise à connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel d'une commune ou communauté de communes. Il s'agit d'un outil d'informations et d'aide à la décision pour les collectivités, facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Ce programme comporte 4 grandes actions : l'animation, la communication, la sensibilisation et mobilisation et la réalisation d'inventaires de biodiversité. Cependant, cet inventaire ne sera pas réalisé que par des professionnels. En effet, la population sera également invitée à participer en prenant des photos de plantes ou divers animaux (oiseaux, insectes, mammifères, ...) vus dans leur jardin ou à proximité de chez eux, pour les poster sur une application dédiée. Le CPIE va travailler avec divers partenaires dont les fédérations de chasse et de pêche de la Mayenne, la chambre d'agriculture, le Lycée Rochefeuille ou des associations de randonneurs, etc. Monsieur Régis Forveille sera le référent auprès du CPIE. L'objectif est d'avoir terminé la mise en place de l'ABC avant les prochaines élections municipales de mars 2026.

1-2024 : COPIL Enfance jeunesse à la CCE - Schéma de gouvernance de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 et dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR)

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes, et notamment le CIAS, a engagé une réflexion sur la politique enfance jeunesse mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes. Un audit est en cours de réalisation par un chargé de mission recruté pour quelques mois par la Communauté de Communes de l'Ernée.

Dans le cadre des engagements pris par les communes auprès de la CAF pour la CTG (Convention territoriale globale) et de la MSA pour GMR (Grandir en milieu rural), les communes doivent valider la mise en place d'un modèle de gouvernance afin de travailler sur la politique jeunesse du territoire. Cela permettra à la commune de Juvigné de participer aux réunions du Comité de Pilotage (COPIL) en étant représentée par deux élus.

Il est donc proposé de valider la mise en place du schéma de gouvernance et de nommer Régis Forveille, maire, et Magalie Pouriel, adjointe au maire pour la jeunesse, pour représenter le Conseil municipal de Juvigné au sein de ce COPIL.

Le conseil municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles
 Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales
 Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de la Mayenne concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales
 Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-159 en date du 29 novembre 2022 actant, d'une part, la négociation par anticipation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 et, d'autre part, la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026
 Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS de l'Ernée N° 2022-029 en date du 14 décembre 2022 actant, d'une part, la dénonciation par anticipation du CEJ 2019-2022 et, d'autre part, la CTG 2022-2026
 Vu la délibération N°6 du 8 Novembre 2022 actant, d'une part, la dénonciation par anticipation du CEJ 2019-2022 et, d'autre part, la CTG 2022-2026
 Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS de l'Ernée n° DL-2023-32 décidant l'installation des instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et, par extension, du dispositif GMR,
 CONSIDERANT l'ambition n°4 du projet de territoire 2020-2026 porté par la CCE et validé par délibération du 5 juillet 2021, en séance du conseil communautaire,
 CONSIDERANT que l'article 6 de la CTG stipule la mise en place d'une gouvernance et ses modalités minimum de collaboration entre les parties signataires pour mener à bien les objectifs de la CTG 2022-2026,
 CONSIDERANT que la CTG et GMR accompagnent les élus dans leurs choix et orientations politiques et apportent des financements complémentaires aux collectivités pour enrichir l'offre de services aux familles,
 CONSIDERANT l'avis favorable du conseil des maires en date du 12 décembre 2023
 Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE,
 DECIDE d'installer les instances de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GRM que sont le comité technique et le comité de pilotage selon le schéma joint à la présente.
 VALIDE leurs compositions et rôles respectifs
 DESIGNE Monsieur Régis Forveille, maire et Madame Magalie pouriel, 3^{ème} adjointe à la jeunesse, élu(e)s référent(e)s « petite enfance-enfance-jeunesse » pour siéger au sein du comité de pilotage de la CTG 2022-2026 et du dispositif GMR.

2-2024 : Rémunération des animateurs vacataires du service jeunesse année 2024

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commune devra faire appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanente en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers du service jeunesse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les rémunérations brutes de ces animateurs, pour l'année 2024, de la façon suivante :

	Montant brut / heure hors congés (préparation animations)	Montant brut / jour hors congés (9h30 - animation)	Prime nuitée camp
Animateur diplômé BAFA / CJEPS / BPJEPS	10 €	70 €	30 €
Animateur stagiaire BAFA / CJEPS / BPJEPS		60 €	25 €
Animateur majeur non diplômé		50 €	20 €
Aide animateur mineur non qualifié	7 €	40 €	/

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

3-2024 : Adhésion CRCESU ET ANCV

Madame Magalie Pouriel 3^{ème} adjointe, expose que, suite à la reprise de la compétence jeunesse à l'association Familles Rurales, à compter du 1^{er} janvier 2024, des familles demandent à pouvoir continuer à s'acquitter des frais d'accueil de loisirs et garderie au moyen de CESU ou tickets ANCV (chèques vacances).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de solliciter l'affiliation de la commune de Juvigné au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) ainsi qu'à l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour les activités ci-dessous :

	GARDERIE	ACCUEIL DE LOSIRS
Nombre d'enfants total (3 à 11 ans)	120	120
Dont enfants de moins de 6 ans	60	60

-ACCEPTE le paiement des frais d'accueil de loisirs et de garderie au moyen de tickets CESU ou chèques vacances en version papier à compter du 1^{er} avril 2024, sous réserve de l'accord de conventionnement et d'affiliation de la part du CRCESU et de l'ANCV.

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

4-2024 : Modalités de concertation préalable à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, rappelle que, par délibération du 7 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé la proposition d'accompagnement de la CCE à la réalisation et l'intégration des cartes, sur la plate-forme nationale dédiée, présentant les zones les plus favorables au développement des énergies renouvelables. Il appartient, cependant, au conseil municipal, de fixer les modalités de concertation du public avant d'identifier ces zones, celles-ci étant définies librement. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE les modalités de concertation préalables avec la population à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables comme suit :

- . Mise à disposition du public d'un registre, destiné à recueillir les observations éventuelles, aux jours et heures d'ouvertures de la mairie jusqu'au 10 février 2024 inclus,
- . Affichage d'un avis à la porte de la mairie et sur le compte Facebook de la commune avisant le public de la mise à disposition des cartes proposées et du registre.

Par la suite, le conseil municipal sera invité à prendre une délibération tirant le bilan de la concertation et adoptera les cartes lors de la réunion de début mars 2024.

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Pacte financier et fiscal :

Suite à la présentation réalisée par le cabinet d'étude devant le conseil municipal, il s'avère que Juvigné est la commune qui sollicite le moins son potentiel fiscal, se privant ainsi de ressources. Il n'y a pas eu d'augmentation des taux des impôts locaux depuis plus de 35 ans. On peut se demander si c'est une bonne chose d'autant plus que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ne sera plus versée à partir de 2024, à la suite d'un changement de classement de la commune. Cela représente la perte d'une recette d'environ 80.000 € annuels en moins. Cependant, la situation financière de la commune reste correcte et est dans la moyenne par rapport aux 14 autres communes du territoire.

- CCAS - Ancien restaurant rue de la Croixille :

La commission administrative du CCAS, après visite sur place, a finalement chargé Monsieur le Maire de mener les négociations avec le propriétaire actuel pour procéder à l'acquisition de l'immeuble. Un plan de financement prévisionnel, incluant la vente de la Mouchardière au locataire actuel, a été présenté. L'idée est de détruire le bâtiment pour construire 3 logements neufs sur 3 niveaux dont la réalisation dépendra du résultat de l'étude de l'architecte. En cas de manque de ressources financières, cet espace, une fois déconstruit, servirait alors de réserve foncière dans un premier temps.

- EHPAD :

Monsieur le maire donne le compte rendu de la réunion de ce jour avec les différents partenaires. Une série d'opérations comptables devra être réalisée sur le budget 2024. Mais personne n'a pu garantir que cette reprise sera sans impact sur le montant des futures dotations d'Etat. Une délibération, dont le modèle doit être fourni par la directrice adjointe de la DGFIP, sera proposée au conseil municipal lors de la prochaine réunion du Conseil municipal. En cas de déconstruction, le département confirme qu'il restera un coût équivalent à 80% du HT à la charge de la commune. Pour la prise de propriété des bâtiments, le notaire va se renseigner, mais cela pourrait consister en la prise d'une délibération actant le transfert à la commune qui sera à transmettre aux hypothèques. Une assurance devra être prise sur ce bâtiment.

- Adresses mails élus :

Suite à l'intervention de Laurent Lemaître, responsable du pôle informatique de la Communauté de Communes, les élu(e)s devront impérativement utiliser leur nouvelle adresse mail pour les échanges avec la mairie ou entre eux.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Duathlon :

L'Ernéenne Triathlon propose de renouveler l'organisation d'un duathlon sur Juvigné le dimanche 10 mars 2024. Madame Michèle Gilles donne le compte-rendu de la première réunion de travail portant notamment sur l'organisation et le financement. Cette manifestation se déroulera entièrement sur le parking rue des Sorbiers. Elle sera entièrement organisée par l'association Ernéenne. Les inscriptions se feront sous le porche du musée.

- Vœux :

Madame Gilles remercie Carine Groussard, adjointe d'animation, pour la réalisation du diaporama.

- Bulletin :

La distribution a été faite. Magalie Pouriel conseille d'éviter de déposer les bulletins la veille d'un week-end ou d'un jour férié surtout en cas de pluie.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Îlot de l'ancien garage automobile :

Les élu(e)s réaliseront une seconde journée de nettoyage le samedi 20 janvier à partir de 10h00. Monsieur le maire précise qu'il reste encore beaucoup de déchets dans la cave et demande aux élu(e)s de se munir de lampes frontales et de brouettes.

- Eglise :

Monsieur Bouvier donne le compte-rendu de l'avancement des travaux.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Chantiers Argent de Poche :

Les prochains chantiers auront lieu les 5-6-7 mars après-midi. Les travaux prévus concernent la peinture de tous les portails de l'école et du périscolaire avec des couleurs visibles et des sanitaires.

- Service jeunesse :

Une convention de partenariat avec la commune de La Croixille est en cours de finalisation. Une rencontre est prévue avec la commune de St Pierre des Landes.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Loi APER (Zone d'accélération des énergies renouvelables) : Monsieur Buchard donne le compte-rendu de la réunion de la commission.

- Réunion riverains du Rachat :

Monsieur Buchard donne le compte-rendu de la réunion du 8 janvier.

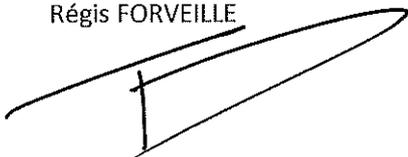
Le prochain Conseil municipal est fixé au **mercredi 31 janvier à 20h00**.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante.

Le Maire,

La secrétaire,

Régis FORVEILLE



PUBLIE LE 1^{er} Février 2024

Magalie POURIEL



